

Mairie de Saint Restitut
Arrondissement : Nyons
Département : Drôme

N°26 18

Le Maire de la commune de SAINT RESTITUT, Yves ARMAND

Vu la demande présentée par Madame la Présidente du Comité des fêtes Luce Richard le 11.06

ARRETE

Article 1

Pour le bal, la place du 14 juillet sera interdite au stationnement et à la circulation des véhicules du vendredi 13 juillet 12H au Dimanche 15 juillet 12H

Article 2

La rue Emile Chazalon donnant accès à la place du 14 juillet sera interdite à la circulation du vendredi 13 juillet 12H au Dimanche 15 juillet 12H

Article 3

Pour le nettoyage, la place du 14 juillet sera fermée le vendredi 13 juillet de 7H à 14H

Article 4

Des barrières seront installées aux points indiqués sur le plan ci-joint.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- *Madame la Présidente du comité des fêtes
- *Monsieur le chef de gendarmerie de St Paul Trois Châteaux
- *Sera affiché en mairie et sur la place du 14 juillet.

Fait à Saint Restitut,
Le 12.06.2018

Le Maire :
Yves ARMAND

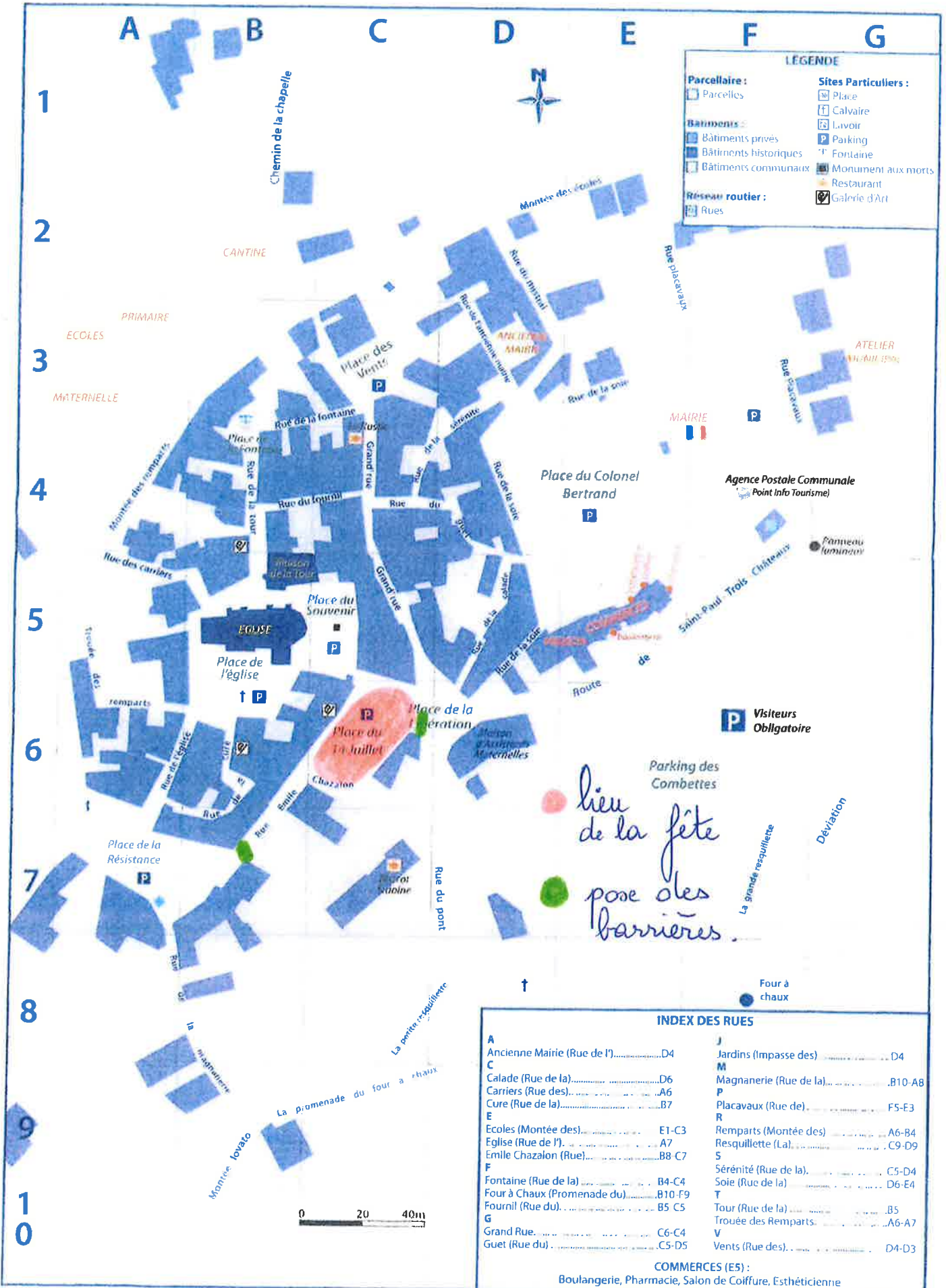


(Handwritten signature of Yves Armand)



Commune de Saint-Restitut

Le Village



*lieu de la fête
pose des barrières.*